

Département de la Drôme

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Commune de Marsaz

PLU approuvé

Servitudes d'Utilité publique

Date de prescription : 13/12/2010
Date d'approbation : 28/10/2013



Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan affiché le : 21/01/2015

Echelle : [indiquée sur le plan]

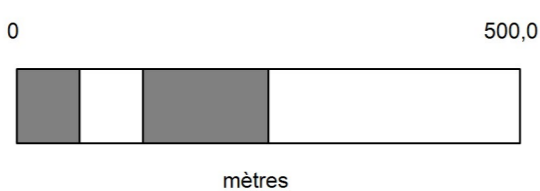

Servitudes d'utilité publique :

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - périmètre de protection rapproché.
- AS2 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - périmètre de protection éloigné.
- I1bis : Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la T.R.A.P.I.L.
- I1 : Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz. ERIDAN : couloir de 35 mètres de large.
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer.

13 - Avertissement du gestionnaire ORTgaz :
Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé qui peut être modifié sans préavis ; elle ne peut être reproduite ni communiquée à des tiers ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifique de ORTgaz.
La position mentionnée ne permet pas la localisation précise sur le terrain des canalisations.
Pour tous travaux et projets de modifications de transport de gaz naturel, il est nécessaire d'effectuer auprès de ORTgaz une Demande de Travaux (DT) ou une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) conformément aux articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38 du Code de l'Environnement.

Limites administratives et naturelles

- Commune
- Section cadastrale



Echelle : 1:7,500